



APC 1 3

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél.(070-302 23 23). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070-364 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel
pour publication immédiate

N° 94/3

Le 27 janvier 1994

Affaire des Plates-formes pétrolières (République islamique d'Iran
c. Etats-Unis d'Amérique)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les Etats-Unis d'Amérique ayant présenté certaines exceptions préliminaires à la compétence de la Cour le 16 décembre 1993, dans le délai, tel que prorogé, fixé pour le dépôt du contre-mémoire, la procédure sur le fond dans la présente affaire a été suspendue et un délai a dû être fixé pour la présentation par l'autre Partie d'un exposé écrit contenant ses observations et conclusions sur les exceptions préliminaires (article 79, paragraphe 3, du Règlement de la Cour).

Par une ordonnance en date du 18 janvier 1994, le Président de la Cour a, compte tenu des vues des Parties, fixé au 1^{er} juillet 1994 la date d'expiration du délai dans lequel l'Iran pourra présenter un exposé écrit sur les exceptions préliminaires soulevées par les Etats-Unis.

La suite de la procédure est réservée.
